

BIENTÔT A CHELLES :

UNE ÉCOLE ISLAMIQUE CONSTRUITE SUR UN TERRAIN PUBLIC MUNICIPAL ?!!!*

En effet, Le Parisien Seine-et-Marne nord du 25/02/2009, met en lumière l'intention des responsables de la mosquée de Chelles d'ouvrir sur le territoire de notre commune un groupe scolaire islamique. Le Président de l'Association gestionnaire de la mosquée, Driss GHIMINI, indique avoir deux possibilités de terrains, « l'un public, l'autre privé ».

Ardent défenseur du principe de laïcité, Julien SANCHEZ, responsable du Front National, a écrit le jour-même une lettre ouverte (en recommandé avec A.R.) à Jean-Paul PLANCHOU, Maire provisoire de Chelles, lui posant clairement cette question :

« **Comptez-vous, pour la création du groupe scolaire en question, permettre l'accès au terrain public dont parlent les dirigeants de la mosquée au mépris de la Loi républicaine, oui ou non ?** »

*Réponse du Maire provisoire de Chelles Jean-Paul PLANCHOU : « Je tiens à vous assurer que **si un tel acte devait, un jour, intervenir**, il le serait en toute transparence dans le respect de la loi et des règlements du Code des Communes, et forcément après un débat **en Conseil Municipal** ».

M. PLANCHOU ne ferme donc pas du tout la porte à ce projet. Il précise même dans « Le Parisien » que « deux rendez-vous » ont été organisés depuis un an avec les représentants musulmans.

Quand M. PLANCHOU nous parle « de débat en Conseil Municipal », il est important de rappeler que c'est justement **en Conseil Municipal** que, le 21/12/2006, le Maire provisoire de Chelles a fait voter la cession pour le prix ridicule de 65 000 euros d'un terrain de 1000m2 en vue d'y construire à Chelles un « centre culturel musulman » en plus de la mosquée déjà existante (*preuves sur demande*).

C'est aussi dans sa Mairie que le Maire provisoire de Chelles a parrainé des clandestins en toute impunité en contradiction avec l'article L 622-1 du code d'entrée et de séjour des étrangers en France.

ALORS, PAR PRÉVENTION :

CONTRE LA CONSTRUCTION « UN JOUR » DE CETTE ÉCOLE ISLAMIQUE SUR UN TERRAIN PUBLIC :

SIGNONS LA PÉTITION LAÏQUE !

- o En vertu de la laïcité (qui doit rester en vigueur en France), je refuse qu'un groupe scolaire islamique soit construit **sur un terrain municipal public en Seine-et-Marne**.

Nom : _____

Prénom : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

E-mail (si vous en avez un) : _____@_____

A renvoyer à Julien SANCHEZ -78 rue des Suisses - 92000 NANTERRE

Ou à signer gratuitement sur Internet : www.ECOLE-MUSULMANE-CHELLES.FR

Dossier complet sur le site Internet ou par courrier sur demande !

*Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant



PLANCHOU :

« Un jour » mon école viendra !

